

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1930)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« étudiants »,

insérer le mot :

« français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision rédactionnelle vise à souligner que le rapport prévu à l'alinéa 4 vise à renforcer la compréhension du phénomène d'expatriation d'étudiants français contraints de poursuivre des études de médecine à l'étranger.